



**UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS
QUE CHOISIR DE NANCY ET ENVIRONS**

Nancy, le 23 février 2008

EFFICO – SORECO
186 Avenue de Grammont
37000 TOURS

Vos Références : dossier n° P017
(à rappeler dans toutes vos correspondances)
N / Réf : 14833-4 / GG

Messieurs,

C'est avec curiosité que nous avons reçu une copie de la nouvelle lettre adressée à Mme L... en date du 18/02/2008 faisant suite à celle du 04/02/2008. Vous lui réclamez une dette de TELE 2 d'un montant de 219.36 €

Par courrier en date du 12/02/2008 sans réponse à ce jour, nous vous avons informé de la situation hors norme de notre adhérente.

Vos machines ne regardent pas les médias et vous ne savez pas lire les courriers que vous recevez ! A propos, savez vous arrêter les process informatiques que vous gérez ?

Il est dommage pour vos finances que votre mandant ait annulé l'intégralité de la dette... **Vous n'aurez pas UN SOU.**

Cette insistance déplacée va devoir vite se finir car vos agissements relèvent maintenant du Code Pénal. En effet, réclamer de l'argent à une personne sans motif et sciemment relève de l'escroquerie telle qu'elle est définie par le dit code. L'émission de cette lettre est suffisante pour la caractérisation du délit.

Vos conseils pourront vous indiquer utilement les sanctions prévues pour ce genre de situation...

Ce dossier est exemplaire des abus que nous constatons tant sur les frais illégaux que vous demandez que des menaces que vous utilisez pour tenter de convaincre les débiteurs de payer.

Il est bien évident que cette situation ne peut rester sans suite.

Nous allons utiliser les moyens à notre disposition pour que les consommateurs connaissent vos prétentions...

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées

Pour l'UFC,
Le Service juridique

Notre site d'information : UFCNANCY.FR

Et la Weboîte à malices : UFCNANCY.ORG

76, rue de la Hache - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 85 51 95

Siret : 33099551500021 - APE : 913 E

E-mail : ufcnancy@ufcnancy.fr

Site d'information : www.ufcnancy.fr

La weboîte à malices : www.ufcnancy.org



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE NANCY ET ENVIRONS

UFC Que Choisir Nancy

ENTENTE DES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE : Comment agir

Dans le cadre de l'action en réparation résultant de la condamnation des opérateurs, notre Fédération estime la préjudice à 1,200 millions de euros par les consommateurs. Pour nous aider à vous à recouvrer dans une éventuelle action, nous vous mettons le matériel (voir ci-dessous) à votre disposition. Vous allez lire une notice pratique rédigée par le service juridique de notre Fédération et vous trouverez nos documents en format PDF.

Opérateurs de téléphonie mobile : L'entente lourdement condamnée

Suite à une saisine du conseil de la concurrence par notre Fédération en 2002,

CENTRE EUROPEEN DE DIFFUSION : L'arnaque

Les méthodes utilisées pour tromper les consommateurs sont devenues vicieuses...

FINANCIERE SIEFFEN - CREDITREC - Prudence

Les combats de l'UFC Que Choisir de Nancy

15 2 5 visiteurs

15 Décembre 2005 : MEDIATIS ou l'acharnement en action.

Le cas est d'une grande tristesse comme vous allez le découvrir. MEDIATIS société de crédit bien connue pour ses offres de crédit permanent, n'aime pas que son ne lui paie pas ce qu'elle estime dû.

15 Décembre 2005 : Les bonnes idées des banques

Nous constatons depuis un certain temps une dérive inquiétante de pratiques bancaires que certains appelleraient douteuses. Le Crédit Mutuel a trouvé une astuce pour arrondir ses fins de mois. Il est très difficile d'y échapper.

15 Décembre 2005 : Les oublis informatiques de WANADOO

Ce document est l'archétype des mesquineries qui polluent la vie des consommateurs. C'est de plus en plus répandu. La petitesse de la somme peut générer de grands profits. Pour une personne combien de victimes lassées de se battre tout le temps ?

15 Décembre 2005 : L'autisme de TPS

Bien sûr, mésestime née des nouvelles technologies qui subit notre adhésion mais hélas marquerait un grand classique. Comment ne pas être exaspéré par la situation ? Cette société au chaudière à 300 kms du domicile ne risque pas de visiter. Ne cédez pas si vous êtes dans vos droits. En tout état de cause, il n'y a pas de risque de faire de la publicité pour cette société !

Responsable Juridique - Guy Grandjean - Copyright © UFC Que Choisir Nancy - 2006 - Hébergeur - Prodiges

76, rue de la Hache - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 85 51 95

Siret : 33099551500021 - APE : 913 E

E-mail : ufcnancy@ufcnancy.fr

Site d'information : www.ufcnancy.fr

La weboîte à malices : www.ufcnancy.org



Nancy, le 23 février 2008

N/Réf. : dossier n°
(à rappeler dans toutes vos correspondances)
V / Réf :

Messieurs,

Notre adhérent, M , demurant , , nous a fait part du litige l'opposant à votre société.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'UFC,

Le service juridique

76, rue de la Hache - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 85 51 95

Siret : 33099551500021 - APE : 913 E

E-mail : ufcnancy@ufcnancy.fr

Site d'information : www.ufcnancy.fr

La weboîte à malices : www.ufcnancy.org



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS
QUE CHOISIR DE NANCY ET ENVIRONS

76, rue de la Hache - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 85 51 95

Siret : 33099551500021 - APE : 913 E

E-mail : ufcnancy@ufcnancy.fr

Site d'information : www.ufcnancy.fr

La weboîte à malices : www.ufcnancy.org